


**Centre Communal
d'Action Sociale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 24 avril 2024, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 24 avril 2024				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN	X			
4. Esther SCHREIBER			X	Karine BERRUEL
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE		X		
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF	X			
9. Maryse ZELI - APF	X			
10. Josiane GABARROS - APEI	X			
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN		X		
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Liliâne ESCUREDO - Club La Bienvenue		X		
SOUS-TOTAL	7	4	2	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				9

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

2024-04-05 2SAAD : Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.212-31.

Vu les articles L.232-11 et suivants du Code des juridictions financières,

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (8 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du Conseil d'administration adoptent les résultats 2023 présentés par section et par groupe pour le budget annexe SAAD (Aide à Domicile) :



Section de fonctionnement

LES DEPENSES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2023	CA 2023
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	74 100.00	66 177.72
2	Dépenses afférentes au personnel	2 103 655.00	2 060 688.97
3	Dépenses afférentes à la structure	56 900.00	41 133.13
TOTAL		2 234 655.00	2 167 999.82

LES RECETTES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2023	CA 2023
1	Produits de la tarification	1 500 655.00	1 498 552.33
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	734 000.00	671 447.27
3	Produits financiers et non encaissables	0.00	0.00
TOTAL		2 234 655.00	2 169 999.60

Résultat de l'exercice : 1 999.78 €

Section d'investissement

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	27 166.39	0.00
TOTAL		27 166.39	0.00

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
001	Résultat d'investissement reporté	18 166.39	/
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
28	Amortissements des immobilisations	9 000.00	8 962.24
TOTAL		27 166.39	8 962.24

Résultat de l'exercice : 8 962.24 €
Excédent N-1 : 18 166.39 €
Résultat de clôture : 27 128.63 €

Restes à réaliser dépenses : 0 €

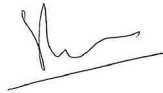
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et de sa réception par
le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente

Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS

